

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR TIVER LES REMBOURSEMENTS ET ÉVITER LES REJETS

## ditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## armacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## diologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## otique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## entaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.



## **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes

## **EXECUTION DES ORDONNANCES**

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 <b>KOUTOUBIA</b> Pharmacien Koutoubia Directeur d'Etat en Pharmacie Hassan Messaoudi CIN: 06 22 37 31 82 - BE 22 87 39 24 tel: 06 22 37 31 82 - 06 22 87 39 24 INPE: 82033984	20/09/91	898,10

## **ANALYSES - RADIOGRAPHIES**

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

#### AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

## **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

#### **Important:**

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan d'exploration.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	<p>H</p> <p>G</p> <p>D</p> <p>B</p>			COEFFICIENT DES TRAVAUX
	<p>H</p> <p>G</p> <p>D</p> <p>B</p>			MONTANTS DES SOINS
	<p>[Création, remont, adjonction]</p> <p>Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession</p>			DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



مصحة أمراض القلب الدار البيضاء - الوازيس  
**CLINIQUE Cardiologique Casa-Oasis**  
 Cardiologie / Cardiologie Interventionnelle / Radiologie Vasculaire Interventionnelle  
 Chirurgie Cardio Vasculaire et Thoracique  
 Coro-Scanner / 128 barrettes

Cardioaspirine 100 mg/30cps  
 Acide acétylsalicylique  
 P.P.V. : 27,70 DH

Bayer S.A.

6 118001 090230

الدكتور  
 ALLAOUI  
 DGUE

269,00  
 ardiologie  
 et  
 ie Vasculaire  
 Faculté  
 de

Sanofi-aventis Maroc  
 Route de Rabat -R.P.1.  
 Ain seba Casablanca  
 Corvasal 2 mg. cp b 30  
 P.P.V. : 46,70 DH

6 118001 080335

Sanofi-aventis Maroc  
 Route de Rabat -R.P.1.  
 Ain seba Casablanca  
 Corvasal 2 mg. cp b 30  
 P.P.V. : 46,70 DH

6 118001 080335

Sanofi-aventis Maroc  
 Route de Rabat -R.P.1.  
 Ain seba Casablanca  
 Corvasal 2 mg. cp b 30  
 P.P.V. : 46,70 DH

6 118001 080335

PPV: 147DH40  
 PER: 03/23  
 LOT: K732-1

LOT 201592  
 EXP 06/2023  
 PPV 99.00DH

TAMSULOSINE WIN LP  
 0.4MG GELU B30  
 P.P.V: 98DH00

6 118000 062257

27,70

Mr. Khalidi Mohamed

08/07/21

• Cardioaspirine 100 mg

269,00 1cp/j midi

• Coveram 10/5 mg

1cp/j matin

116,90

• corondaf 25 mg

1/2 cp/j matin

46,70x3

• corvasal 2 mg

1cp + 3/j

147,10

• Rozat 10 mg

1cp/j sois

99,00

• opdes 20 mg

1gel/j matin

98,00

• Tamsulosine 0.4 mg

1cp/j

898,10

CLINIQUE CARDIOLOGIQUE  
 CASA OASIS  
 20, Rue de France Ville Oasis-Casablanca  
 Tel: 05 22 98 07 06 - Fax: 05 22 98 83 25

Dr. Mohamed ALLAOUI  
 Cardiologue  
 20, Rue France Ville - Oasis  
 Casablanca - Tel: 05 22 98 07 06

20, زنقة فرنسا فيل - وازيس - الدار البيضاء 20000

Tél.: 05 22 98 75 75 / 05 22 98 07 06 / 05 22 99 49 72 - Fax : 05 22 98 83 25 - GSM : 06 72 29 45 14 - 06 72 29 47 13 - 06 72 29 48 72

E-mail : clinique\_cardiologique@hotmail.com - Patente : 34788311 - C.N.S.S : 7379622 - I.F. : 01006967 - I.C.E : 001750502000084

N° Cpte : 190 780 21211 430 4969 0009 74 Banque Centrale Populaire - Casablanca

**PHARMACIE KOUTOUBIA**  
Mohamed AARAB  
Docteur d'Etat en Pharmacien  
Lotissement Messaoudia Rue 24 n°104  
Cité Djemaa Casablanca  
Tél: 05 22 37 31 87 - 06 22 57 39 24  
INPE: 92038384

# Pharmacie koutoubia.

AARAB Mohamed-docteur d'Etat en pharmacie.

Lotissement Messaoudia, Derb My Bouchaib

Rue 24 ,n° 104 Cité djemaa Casablanca.

Tél: 0522373107/0522573924

IF: 49132260 / CNSS: 1191428/ RC: 193582/ PATENTE: 33803216.

I.C.E:001696455000085

**PHARMACIE KOUTOUBIA**  
Mohamed AARAB  
Docteur d'Etat en Pharmacien  
Lotissement Messaoudia Rue 24 n°104  
Cité Djemaa Casablanca  
Tél: 05 22 37 31 87 - 06 22 57 39 24  
INPE: 92038384

Facture : Le 08/09/2021.

M<sup>me</sup> Khalidi Mohamed

Cardio Aspirine 100mg cp → 27.20 x 01  
Clevam 10/15 mg cp → 269,00 x 01  
Coronat 25 mg cp → 116.90 x 01  
Corvasal 1mg cp → 46.30 x 03  
Rozat 10mg cp → 167.40 x 01  
Oclodes 20 mg cp → 99.00 x 01  
Tamsulosine 0.4mg cp → 98,00 x 01  

---

T: 898,10

Amélie le present facture à la somme des  
Huit cent quatre vingt six dirhams et dix cent

**PHARMACIE KOUTOUBIA**  
Mohamed AARAB  
Docteur d'Etat en Pharmacien  
Lotissement Messaoudia Rue 24 n°104  
Cité Djemaa Casablanca  
Tél: 05 22 37 31 87 - 06 22 57 39 24  
INPE: 92038384



valable 3 mois

Le 08/07/2011

## DECLARATION DE MALADIE CHRONIQUE

(À adresser au médecin conseil de la MUPRAS sous pli confidentiel)

Je soussigné :

Certifie que Mlle, Mme, M. : Khalidi Mohamed

Présente HTA et coronaropathie

Nécessitant un traitement d'une durée de :

Chaque clerc

Dont ci-joint ordonnance :

(à défaut noter le traitement prescrit) 4 mois

site : [www.mupras.com](http://www.mupras.com) // mail : [pec@mupras.com](mailto:pec@mupras.com) // tel : 0522-20-45-45 ou 0522-22-78-15 / fax : 0522-22-78-18

Adresse : Center d'affaire Allal Ben Abdellah, 49, Angle Rue Allal Ben Abdellah et Rue Mohammed Fakir

6ème Etage. Casablanca